



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLOUFRAGAN, LE 3 OCTOBRE 2024

PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE SAINT-BRIEUC SE RAPPROCHENT POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES VULNÉRABLES

En signant une convention pour un projet d'accueil contractualisé, les services Petite enfance de la Ville et la Protection maternelle et infantile du Département souhaitent favoriser l'accueil dans les crèches de Saint-Brieuc d'enfants de familles vulnérables. L'enjeu ? Proposer aux enfants un environnement adapté à leur développement et un accompagnement pour leurs parents.

« Souvent, les familles en situation de vulnérabilité sollicitent moins les structures d'accueil de jeunes enfants. Les difficultés liées aux démarches administratives, les habitudes et cultures familiales, la crainte du regard des autres, expliquent cette fréquentation moins importante ou irrégulière. Pourtant, l'accueil par des professionnels offre un environnement adapté qui favorise la socialisation et le développement des acquisitions psychomotrices de l'enfant. En outre, les équipes peuvent répondre et aider les familles dans leurs compétences parentales. Aussi, si nos services respectifs travaillent régulièrement ensemble, nous avons souhaité aller plus loin en favorisant le lien entre les établissements d'accueil, les équipes de PMI et les parents eux-mêmes pour que les enfants puissent bénéficier de ces accueils de qualité dans les structures briochines », présente Cinderella Marchand, vice-présidente du Département déléguée à l'Enfance-Famille.

« Nous croyons beaucoup à l'esprit de ce partenariat qui implique les parents et les équipes de la Ville et du Département autour de l'enfant pour qui l'accueil auprès de nos professionnels est une chance. Dans cette démarche, tout le monde s'engage pour que les enfants profitent d'infrastructures et d'accompagnement appropriés. C'est tout une chaîne qui se met en place pour lutter contre le moindre recours à l'accueil en établissement par des familles qui en ont besoin pourtant. Et ce dispositif vient s'ajouter de façon complémentaire à d'autres comme les places à Vocation d'Insertion Professionnelle », ajoute Nadia Laporte, conseillère déléguée Petite enfance à la ville de Saint-Brieuc.

La convention signée entre le Département et la ville de Saint-Brieuc est conclue pour une durée d'un an, elle fera l'objet d'une évaluation pour envisager la pérennisation et le renforcement du dispositif.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83